



**COMMUNE DE
DOMALAIN**
(Ille et Vilaine)

Séance du lundi 29 juillet 2019

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 29 juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 23 juillet 2019.

Présents : M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPOCHE, M ROLLAND Pierre, Mme CHEVRIER Christine, M. GALLON Loïc, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, M. FOLLIOU Philippe, Mme DUFLOS Béatrice, Mme LIGOT Brigitte, M. VETIER Anthony, M. SUBIRY Anthony

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	18
Présents	:	14
Pouvoirs	:	00
Votants	:	14

Absents excusés : Mme DOINEAU Brigitte, M. BOULANGER Jean-François, M HUET François, Mme FURON Maryse.

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. SUBIRY Anthony

Le procès-verbal de la séance du conseil du 26 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Etude de programmation de la salle polyvalente : choix du scénario

Révision du PLU : Etude environnementale SET environnement avenant n°3

FINANCES, BUDGET

Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre de l'étude de programmation de la salle polyvalente

Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux de modernisation et de renforcement de la voirie communale

Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux rénovation de l'éclairage public

Produit des amendes de police – acceptation de subvention

AFFAIRES FONCIERES, DOMAINE ET PATRIMOINE

Renouvellement du bail commercial de l'épicerie

2019.08.08. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains

INTERCOMMUNALITE, AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Adoption de l'avenant n°2 à la convention de service commun informatique

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. Estimation par le service des Domaines de la boulangerie (commerce et logement)
2. DECI : Sécurisation des points de pompage de Carcaon et la Traverie
3. Intention d'adhésion au service mutualisé « Délégué à la protection des données » proposée par Vitré Communauté
4. Recensement de la population

COMMANDE PUBLIQUE

Etude de programmation de la salle polyvalente : choix du scénario

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le cabinet d'architecte-programmiste CERUR. Il réalise l'étude de programmation pour la construction de la nouvelle salle polyvalente. Après la phase de l'état des lieux et d'évaluation des besoins théoriques, les architectes-programmistes ont travaillé avec les associations et les agents communaux afin de réaliser plusieurs scénarios. Le Comité Technique et de Pilotage, réuni le jeudi 25 juillet, a choisi un scénario parmi ceux proposés. C'est celui qui est présenté aujourd'hui en Conseil Municipal.

Vu le C.G.C.T,

Vu la délibération n° 2019.03.11 en date du 04 mars 2019 désignant les membres du Comité Technique,

Vu la délibération n° 2019.04.06 en date du 01 avril 2019 attribuant le marché de programmation à CERUR,

Vu l'avis du Comité de Pilotage du 25 juillet 2019,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Retenir le scénario n° 2 pour la construction de la nouvelle salle polyvalente ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

Révision du PLU : Etude environnementale SET environnement avenant n°3

La réalisation de l'étude environnementale de la révision du plan local d'urbanisme a été attribuée à l'entreprise SET Environnement pour un montant de 5 550.00 € HT. Cette étude devait être réalisée dans un délai de 4 mois à compter de la réception de l'ordre de service, soit 4 mois à partir du 17 mai 2018. Un avenant de 4 mois supplémentaires a été signé suite à la délibération n° 2018.11.03, puis un avenant de 2 mois supplémentaires suite à la délibération n° 2019.01.04.

Or, suite à de nombreux événements, cette étude n'est toujours pas finalisée.

De plus, la finalité de cet avenant est de s'assurer de la bonne cohérence et de la compatibilité entre le projet de PLU et l'étude environnementale.

Il est donc nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise SET environnement afin de prolonger le délai d'exécution de 10 mois supplémentaires.

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

Vu le devis n°SO101 de l'entreprise en date du 05/03/2018 et signé le 16/05/2018,

Vu la délibération n° 2018.11.03 en date du 12 novembre 2018 autorisant la signature de l'avenant n°1,

Vu la délibération n° 2019.01.04 en date du 14 janvier 2019 autorisant la signature de l'avenant n°2,

Vu l'état d'avancement de l'étude,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Accepter la prolongation du délai d'exécution de 10 mois ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 et tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

FINANCES, BUDGET

Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre de l'étude de programmation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des fonds de concours de Vitré Communauté entre les communes. Il propose de solliciter une aide auprès de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours 2014-2020 pour l'opération suivante :

Etude de programmation pour la construction de la salle polyvalente

La commune a souhaité engager une étude de programmation afin de déterminer le programme de la future salle et de s'assurer de la faisabilité technique et financière de l'opération. L'étude a donc pour objectif de :

- Etablir un état des lieux des usages et des activités prenant place dans la salle polyvalente et la salle des sports ;
- Définir et évaluer les besoins de la commune ;
- Estimer l'enveloppe financière prévisionnelle en fonction du scénario retenu ;
- Disposer d'un programme détaillé afin de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Etude de Programmation – CERUR	22 825.00 €	Fonds de concours 2014-2020	11 412.50 €	50
		Fonds propres	11 412.50 €	50
TOTAL	22 825.00 €	TOTAL	22 825.00 €	100

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Solliciter les fonds de concours 2014-2020 pour l'action décrite ci-dessus auprès de Vitré Communauté**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux de modernisation et de renforcement de la voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des fonds de concours de Vitré Communauté entre les communes. Il propose de solliciter une aide auprès de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours 2014-2020 pour l'opération suivante :

Travaux de modernisation et de renforcement de la voirie communale 2019

La commune a lancé une opération de modernisation et de renforcement de sa voirie pour l'année 2019 aux endroits suivants :

- Chemin de la Blérie
- Voie d'accès à Carcraon
- Allée du cimetière
- Aménagement du parking du restaurant
- Création d'un îlot central en entrée d'agglomération sur la RD 37

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Travaux de voirie 2019	74 707.90 €	Fonds de concours 2014-2020	37 353.95 €	50
		Fonds propres	37 353.95 €	50
TOTAL	74 707.90 €	TOTAL	74 707.90 €	100

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Solliciter les fonds de concours 2014-2020 pour l'action décrite ci-dessus auprès de Vitré Communauté**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des fonds de concours de Vitré Communauté entre les communes. Il propose de solliciter une aide auprès de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours 2014-2020 pour l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public

La commune a lancé une opération rénovation de l'éclairage public dans le centre-bourg. Il s'agit de passer en éclairage LED la dernière partie de l'agglomération.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Rénovation de l'éclairage public	27 539.00 €	Fonds de concours 2014-2020	6 278.89	22.8
		SDE 35	15 752.31 €	57.2
		Fonds propres	5 507.80	20
TOTAL	27 539.00 €	TOTAL	27 539.00 €	100

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Solliciter les fonds de concours 2014-2020 pour l'action décrite ci-dessus auprès de Vitré Communauté**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

Produit des amendes de police – acceptation de subvention

Le 4 février 2019, l'assemblée a délibéré pour demander une subvention dans le cadre du produit des amendes de police afin d'effectuer des travaux d'aménagement de la RD37 à l'entrée de l'agglomération pour la création d'un îlot central. Cette subvention vient d'être accordée par l'Assemblée Départementale en vertu de sa délégation lors de sa séance du 24 juin 2019 pour un montant de 5 350 €.

Pour que l'octroi de cette subvention devienne définitif, l'assemblée doit délibérer pour accepter cette subvention, pour s'engager à réaliser les travaux prévus, et pour autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document pour l'application de cette décision.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **D'approuver les financements des travaux d'aménagement de la RD37 à l'entrée de l'agglomération pour la création d'un îlot central**
- **D'accepter la subvention proposée**
- **De s'engager à effectuer les travaux dans les plus brefs délais à savoir : travaux d'aménagement de la RD37 à l'entrée de l'agglomération pour la création d'un îlot central**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document permettant l'application de ces décisions**

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

AFFAIRES FONCIERES, DOMAINE ET PATRIMOINE
Renouvellement du bail commercial de l'épicerie

Le bail commercial consenti à Mr et Mme BÉTIN Eugène, pour la location des locaux communaux situés 6 rue du Colombier, est arrivé à échéance le 1er septembre 2018. Ces locaux sont affectés à l'usage d'un commerce d'alimentation, bazar, journaux, dépôt de gaz, dépôt de pain.

Monsieur le Maire propose donc de le renouveler aux mêmes conditions. Il précise que le loyer mensuel actuel, après révisions annuelles suivant l'indice trimestriel du coût de la construction, s'élève à 475,29 € H.T. depuis le 1er septembre 2018.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **D'accepter cette proposition**
- **De charger Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche-de-Bretagne, d'établir ce bail.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

2019.08.08. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètre carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction (zone 1 AUZ). Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le CCCT pour le lot suivant :

LOTS	Surface de plancher m²	Acquéreurs
1	220	JOICIUS

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Approuver le CCCT du lot 1 de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joint en annexe.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ce CCCT et tous les documents s'y rapportant.

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

INTERCOMMUNALITE, AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Adoption de l'avenant n°2 à la convention de service commun informatique

Le Bureau Communautaire du 24 juin dernier a donné son accord à l'adhésion de la Commune de La Guerche-de-Bretagne au service commun 'Informatique'.

La délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2019 a validé la convention actualisée pour La Guerche-de-Bretagne et l'avenant permettant de garantir les mêmes dispositions pour l'ensemble des adhérents au service commun que celles précédemment assurées.

Afin de garantir le niveau de service pour l'ensemble des membres, le service commun informatique doit passer de 6.8 à 7.8 agents ETP (équivalents temps plein).

Le dispositif permet d'intégrer le nouveau membre sans avoir d'impact sur la participation à la charge de service commun des adhérents actuels ; Vitré Communauté endossant le reste à charge.

Afin d'actualiser les modalités de contractualisation entre Vitré Communauté (porteur du service commun) et les adhérents à ce service commun 'informatique' il convient de valider l'avenant

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Valider le projet d'avenant à la convention de service commun 'informatique' joint en annexe et d'autoriser monsieur le maire à le signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. Estimation par le service des Domaines de la boulangerie (commerce et logement)

M MAUDET Anthony actuel locataire du local à usage de Boulangerie sis 4 rue du Colombier à Domalain souhaiterait acquérir le dit local.

A cette fin et sous toutes réserves, le service des Domaines a été saisi afin d'évaluer le bien.

2. DECI : Sécurisation des points de pompage de Carcraon et la Traverie

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie il s'avère que le point d'eau situé étang de Carcraon n'est pas conforme car la pérennité de la hauteur de l'eau n'est pas assurée tout au long de l'année. Par conséquent il sera nécessaire de définir un autre lieu permettant l'aménagement d'une aire d'aspiration autour de l'étang (solution retenue : point d'aspiration n°1)

Le problème se pose également au lieu-dit La Traverie puisqu'il est nécessaire de remplacer le puisard incendie ; il est proposé d'aménager une aire d'aspiration pour engin pompe.

3. Intention d'adhésion au service mutualisé « Délégué à la protection des données » proposée par Vitré Communauté

La mise en application du Règlement Général de Protection des Données est une priorité pour nos collectivités. Le Bureau Communautaire du 24 juin dernier a émis un avis favorable sur le dispositif intercommunal proposé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (CdG35).

Le principe d'une adhésion sera validé par d'une délibération lors du Conseil communautaire du 11 juillet prochain.

Le dispositif repose sur :

- Adhésion de Vitre Communauté ; Sous réserve que les communes membres de Vitré Communauté souhaitent adhérer en nombre (voir la 'taille critique' ci-après)
- Adhésion de chaque commune sur la base du volontariat, pour une participation annuelle de 0.37€ par an par habitant, et par conventionnement direct avec le CdG35
- Dispositif conventionné pour 3 ans
- Déclaration par chaque entité administrative du CdG35 comme 'Délégué à la Protection des Données' sur le site de la CNIL

Une taille critique d'adhérents (la moitié des communes ou groupe de communes représentant la moitié de la population communautaire) constitue un préalable au conventionnement.

Dès lors que la commune est intéressée par ce dispositif, il convient d'adresser l'acte d'engagement avant le 2 septembre au moyen du coupon réponse.

4. Recensement de la population

Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d’affichage	Date d’envoi en préfecture
2019.08.01	Etude de programmation de la salle polyvalente : choix du scénario	01 août 2019	01 août 2019
2019.08.02	Révision du PLU : étude environnementale SET environnement – avenant n° 3	01 août 2019	01 août 2019
2019.08.03	Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre de l’étude de programmation de la salle polyvalente	01 août 2019	01 août 2019
2019.08.04	Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux de modernisation et de renforcement de la voirie	01 août 2019	01 août 2019
2019.08.05	Sollicitation des fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux de rénovation de l’éclairage public	01 août 2019	01 août 2019
2019.08.06	Produit des amendes de police : acceptation de la subvention	01 août 2019	01 août 2019
2019.08.07	Renouvellement du bail commercial de l’épicerie	01 août 2019	01 août 2019
2019.08.08	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains	01 août 2019	01 août 2019
2019.08.09	Adoption de l’avenant n°2 à la convention de service commun informatique	01 août 2019	01 août 2019

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance,

SUBIRY Anthony